



Editorial :

Les organisations syndicales de fonctionnaires CFDT, CGT, FO, FSU, Solidaires et Unsa ne siégeront pas au Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat le 12 juin dont l'essentiel de l'ordre du jour est consacré à l'examen des décrets sur la maîtrise des personnels enseignants et d'éducation. Cette décision fait suite au vœu voté à l'unanimité des organisations syndicales lors de la section syndicale du CSFPE le 2 juin et demandant le retrait de ces textes de portée statutaire de l'ordre du jour. Elles renouvellent expressément cette exigence.

Le dispositif prévu en l'état ne permettra pas aux futurs enseignants de bénéficier d'une véritable formation professionnelle et universitaire.

En proposant l'étude des décrets à cette date du 12 juin 2009, le gouvernement a préjugé des conclusions des travaux de la commission Marois-Filâtre et des groupes de travail qui se réunissent en cette période.

Les organisations syndicales et les différents acteurs liés à cette réflexion n'ont cessé de demander du temps afin de mener un véritable débat dans la sérénité et obtenir des résultats satisfaisants pour tous et permettant une véritable amélioration de la formation des enseignants et CPE. Le gouvernement en voulant précipiter les événements fait fi de la concertation qu'il a lui-même décidée et dès lors porte l'entière responsabilité de l'échec de ces discussions.

Aujourd'hui, les organisations syndicales de fonctionnaires : CFDT, CGT, FO, FSU, Solidaires, Unsa demandent au gouvernement de les écouter afin de prendre en compte leurs exigences.

Paris, le 11 juin 2009

Minimum de traitement FP

Minimum de traitement dans la Fonction publique : de nouveau en-dessous du SMIC ?

Il semble acquis, que sans aucun coup de pouce, le SMIC augmenterait de 1,45% au 1er juillet 2009. Dans la Fonction publique, c'est à cette date qu'est programmée la première mesure salariale de l'année avec 0,5% d'augmentation du point d'indice commun aux 5 millions d'agents de la Fonction publique.

De nouveau, le minimum de traitement correspondant à l'indice 290 devrait être relevé de 2 points sauf à devenir inférieur au SMIC. Une telle mesure conduirait à effacer les deux premiers échelons de l'échelle 3 (la plus basse échelle de rémunération), le bas de cette échelle se confondant avec les débuts des deux suivantes.

Tandis que les prévisions sur le SMIC sont rendues publiques, le ministre du budget et de la Fonction publique n'apporte d'autre perspective que la négociation avec 4 organisations minoritaires d'une politique d'intéressement collectif, qui ne pourrait profiter qu'à un quart des agents, tout en invitant l'ensemble de ceux-ci à agir au détriment de l'emploi public.

La FSU considère que l'urgence est de revaloriser l'ensemble des traitements de la Fonction publique. L'Etat montrerait l'exemple à tous les employeurs : l'augmentation du pouvoir d'achat des salaires et des pensions est un instrument de lutte contre la crise. Elle exige du gouvernement de réunir sans délai les négociations annuelles qu'il s'est engagé au travers des accords sur la rénovation du dialogue social signés le 2 juin 2008, à tenir « au printemps de chaque année ».

Communiqué de presse FSU du 4 juin 2009

Référencement de la MGEN

Complémentaire santé des personnels de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports : la MGEN seule référencée !

La FSU se félicite du choix fait par le ministère de désigner la seule MGEN dans la procédure de référencement des organismes complémentaires sur le champ de l'éducation, de la culture et de la jeunesse et sports. Ce choix de la MGEN, l'opérateur historique que s'étaient donné les personnels est celui de la solidarité et de la poursuite du travail social engagé depuis de longues années. C'est aussi le choix d'une mutuelle professionnelle appuyée sur les réalités des métiers de l'éducation. Cette décision est conforme au souhait exprimé fermement et unitairement par les organisations syndicales et au premier chef la FSU, organisation majoritaire, qui en lien avec leur mutuelle, se sont mobilisés en ce sens.

En refusant aux « prédateurs » de l'assurance privée d'entrer par la grande porte au ministère de l'éducation nationale*, le ministère reconnaît l'importance des valeurs de solidarité dans la société et particulièrement dans des secteurs qui doivent les porter auprès des enfants, des élèves, des jeunes. Il reconnaît aussi la qualité des prestations, les efforts faits dans la recherche et la prévention, l'aide apportée aux personnels en difficulté financière, professionnelle, familiale.

Pour la FSU, le référencement terminé, il reste beaucoup à faire afin d'améliorer la protection sociale des fonctionnaires : d'abord en menant la bataille générale avec l'ensemble des salariés pour contrer les régressions de la couverture obligatoire, ensuite en exigeant dans la Fonction publique l'amélioration des droits statutaires et l'augmentation de la subvention, aujourd'hui dérisoire (à peine une dizaine d'euros par an par agent !).

En effet, la situation des mutuelles est aujourd'hui périlleuse. La taxation (particulièrement injustifiée pour la MGEN qui redistribue 98% de ses ressources en prestations) plombe les finances de la mutuelle. La baisse des recrutements est également un facteur aggravant, qui rend plus difficile l'exercice des solidarités avec un poids toujours plus important des retraités et de nouveaux besoins à couvrir.

A quelques semaines de son Assemblée générale, c'est un signal fort pour la MGEN, qui, dans un contexte éclairci, mais toujours difficile, doit continuer à porter et développer les valeurs de l'économie sociale et solidaire.

*Rappelons que l'adhésion des personnels à une complémentaire est facultative, que le référencement permet de bénéficier des (faibles) subventions de l'employeur, mais que bien sûr, chacun reste libre de son choix.

Communiqué FSU du 4 juin 2009

Compte-rendu du CNCPH

Compte rendu du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées, Séance du 29 avril 2009

1. Renouvellement du CNCPH

Le mandat des membres du CNCPH arrive à expiration en septembre 2009.

Concrètement, un arrêté précisant la composition (les associations, organisation et organismes) habilités à siéger doit être pris, suivi d'un autre nommant les différents membres de cette assemblée.

Pour faciliter le processus, il est conseillé de présenter les noms des personnes susceptibles de siéger en même temps que la candidature de son organisation.

Les demandes doivent être adressées aux deux ministres (Brice Hortefeux et Valérie Létard), sous couvert de la DIPH.

2. Rapport annuel du CNCPH :

Les commissions ont ou sont en train d'écrire leur rapports. Le Président du Conseil souligne l'importance de ce rapport, qui vient après celui du gouvernement portant sur la mise en oeuvre de la loi du 11 février et coïncide avec la fin du mandat. Les trois pages de conclusion, qui devront préciser les perspectives que se donne le CNCPH, seront importantes.

Loi HPST : suite à une intervention des pupilles, approuvée par la majorité des membres du CNCPH, et qui souligne les risques que fait peser l'écriture actuelle de la loi sur le secteur médico-social, Jean-Marie Schléret propose de faire un courrier en ce sens à Roselyne Bachelot.

3. Enquête annuelle EN sur la scolarisation des élèves en situation de handicap.

(Pierre-François Gachet, Chef de bureau ASH)

Il s'agit de la présentation de l'enquête annuelle sur les jeunes en situation de handicap, dans les établissements scolaires. Cette enquête est réalisée tous les ans depuis 6 ans. Les résultats portent sur 2008-2009, sauf pour certaines données.

Chiffres globaux :

162 000 (07-08)
174 673 (08-09) , dont 84% scolarisés à plein temps + 91% depuis 2002

Croissance par rapport à 2007-2008 : dans le 1er degré +4%, après avoir été quasi-nulle l'année précédente (114 482, 34 798 en maternelle, 79 684 en élémentaire).

Collège, + 16% (22% en 2007). Bac pro +40 %, lycée +1,4%
Total 2d degré +15% (60 191)

Par structures ou dispositifs :

Etablissements et services : 75 500 pour les élèves scolarisés exclusivement dans l'établissement.

Enseignement privé : 7%, alors qu'ils représentent 20% des jeunes scolarisés.

CLIS : environ 4000, répartition très inégale (beaucoup dans les DOM...).

UPI : 1548. Objectif + 2000 à la rentrée 2010, avec effort dans les LP.

En moyenne, 10 élèves par classe en CLIS et UPI, « pas loin des taux maximum ».

Dispositifs collectifs :

Premier degré : 40 231 en CLIS, 74 251 ordinaire
Second degré : 14 494 en UPI, 45 697 ordinaire

Type de troubles :

Fonctions cognitives : 65 019)
troubles psychiques : 37 187 (Total 3 catégories : 75%
dys 26 072)
Fonctions visuelles en lente régression, auditifs stable

AVS

25,5% des jeunes sont accompagnés
AED AVS-i : 9 728 ETP
EVS-AVS-i : 7 454 ETP

Total 17 182 ETP, 46 081 enfants avec notifications, dont 2 550 en attente (au 16/03/09).

Enseignants référents : 1214 à la rentrée 2007, 1275 en 2008, objectif 1600 pour 2010. Seulement 54 issus du second degré.

Axes d'action du MEN pour 2008-2009 :

- travailler avec les partenaires pour une meilleure définition des PPS
- rôle des ESS
- rôle des ER
- AVS
- matériel adapté
- dispositif « handicap école » (numéro vert)
- coopération médico-social et arrêté UE : accompagnement de leur mise en oeuvre
- constitution d'un réseau d'IEN spé 2d degré
- suites conférence Clermont-Ferrand
- Comité national pour l'autisme
- plan national DV
- jeunes sourds
- information et formation pour les enseignants « ordinaires »

Intervention de la FSU :

Les chiffres sont intéressants, ils confirment les tendances observées depuis plusieurs années. S'il faut se réjouir des progrès de la scolarisation, il faut aussi le mettre au crédit de l'engagement des enseignants et plus largement de l'ensemble de la communauté éducative. La relative stagnation en CLIS montre aussi les limites budgétaires : sans création d'emploi, il n'y a pas de progression possible et il y a encore de nombreux enfants qui ne peuvent être scolarisés correctement sans ces dispositifs.

La FSU insiste aussi sur les conséquences des choix opérés ces dernières années, avec notamment les réductions de postes et la réforme de la formation, et les incidences sur la formation des enseignants (disparition de la formation continue et des formations spécialisées dans de nombreux départements).

Autres interventions portant sur les AVS, la scolarisation par le CNED, les CLIS...

P-F. Gachet : ne commentera pas la question des moyens, mais l'EN affecte 1,3 milliards (sur 58) aux élèves en situation de handicap. Rappel la priorité affichée par le ministre.

Sur le CNED, entre 800 et 900 élèves scolarisés avec PPS.

Sur les AVS : les chiffres de la DAF montrent qu'il n'y a pas tant de turn-over que ça. Pour les AED, ils sont environ 900, dont le contrat arriverait à échéance en 2009. Cette question fait l'objet d'un travail intense au ministère, car on souhaite trouver une solution rapide et satisfaisante. Il y aura des annonces dans les semaines qui vont suivre.

Nomination FIPHFP :

Il s'agit du renouvellement du collège associatif. Suite à la modification du décret sur le FIPHFP, le collège associatif a été porté à 4 titulaires, 4 suppléants.

La commission permanente propose les représentants associatifs suivants :

Titulaires : APF (Alain Rochon)
FNATH (Sophie)
UNISDA (René Bruneau)
CNPSA (Edouard FERREO)

Suppléants : UNAPEI (Galonnier)
UNAFAM (Monique Escudie)
FFAIMC
APAJH (Jean-Louis Garcia)
FISAF

Après discussion, la FISAF se retire, car cette association ne représente pas les personnes handicapées au sens strict, mais des structures.

Emmanuel Guichardaz

Violences à l'école

À l'ouverture du Congrès de la FCPE les organisations présentes (FCPE, FIDL, UNL, UNEF, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Education) ont rendu publique une déclaration commune proposée par la FCPE. Vous la trouverez ci-dessous.

Les phénomènes de violence touchent les écoles et établissements scolaires, c'est un fait indéniable. Il faut traiter ces phénomènes à leur juste mesure : au contraire des mesures électoralistes annoncées par le président de la République et le ministre de l'Éducation nationale.

Les agressions de personnels de l'Éducation nationale sont inadmissibles. Les intrusions de bandes armées de battes de base-ball dans un établissement sont intolérables. Néanmoins, il ne s'agit pas des formes les plus fréquentes de violence perpétrées dans les écoles et les établissements scolaires. Les agressions commises avec arme contre les personnels de l'Éducation nationale sont heureusement rarissimes (10 cas recensés depuis 2007).

Le ministre sait que la fouille des cartables est impossible à mettre en place et ne règlera rien ; il sait que la création d'une brigade volante d'intervention n'a aucun sens ; il sait que vouer aux gémonies les parents dits « démissionnaires » n'est pas une solution.

La confusion entre les missions éducatives des personnels de l'Éducation nationale et celles des fonctionnaires de police et de justice compliquerait leurs relations avec les élèves et serait source de tensions supplémentaires. Elle détruirait toute relation de confiance indispensable à l'instauration d'une relation pédagogique durable.

Alors que par bien des aspects la politique suivie renforce les phénomènes de violence : désectorisation, suppressions de dizaines de milliers de postes d'enseignants et de personnels vie scolaire, déstabilisation des équipes, dégradation des conditions de travail et d'étude, insuffisance du dialogue avec les parents..., ce que Nicolas Sarkozy et Xavier Darcos proposent ce n'est même plus l'École sanctuaire mais l'École bunker !

Or, les établissements d'éducation doivent avant tout rester des lieux de confiance, d'apaisement et de sérénité.

Plutôt que de tirer parti d'un incident grave pour décider de mesures dans la précipitation et sous le coup de l'émotion, en privilégiant les annonces aussi

spectaculaires qu'impraticables, il faut maintenant s'attaquer aux véritables problèmes de l'insécurité scolaire, comme celui des incivilités et des agressions verbales et physiques, dont les élèves sont souvent les premières victimes.

Pour cela, il convient de mettre en place, dans une École de justice, de réussite de tous et de respect mutuel, une véritable politique de prévention : recrutement et formation de personnels, éducation au vivre ensemble, lieux de paroles et d'écoute, implication des parents dans les projets d'école et d'établissement... Cette politique ne peut se mettre en place dans une parodie de concertation comme celle que nous venons de vivre : sélections des participants, décisions déjà prises et annoncées, stigmatisation de certaines parties prenantes.

Le gouvernement semble vouloir toujours s'enfoncer davantage dans une politique de répression et de méfiance systématique vis-à-vis de la jeunesse. Les jeunes sont diabolisés, les parents d'élèves stigmatisés.

Tout cela pour tenter de masquer les conséquences de leur politique éducative désastreuse qui refuse un avenir aux jeunes, et éviter ainsi de s'attaquer à la violence sociale quotidienne qui frappe durement les jeunes dans un contexte d'accroissement des inégalités.

Tout cela pour tenter également de faire oublier les dizaines de milliers de suppressions de postes de personnels d'enseignement, d'éducation, de santé et sociaux... sans que nos écoles ne soient plus que des simples lieux d'études où il ne fait pas bon vivre pour les élèves.

Nous voulons mettre en place, tous ensemble, des actions d'accompagnements nécessaires à l'apprentissage des valeurs et des comportements essentiels à la vie collective. Si nous ne traitons pas la violence par l'éducation dans l'École, quelle société nous préparons-nous ?

Rien ne peut remplacer les rapports humains, l'éducation, la prévention, toutes choses que les portiques et les caméras de vidéosurveillance ne sont pas en mesure d'apporter.

Nous voulons privilégier la politique de la raison à la récupération politicienne. Nous voulons dénoncer les raccourcis et la démagogie du gouvernement. Nous voulons la sécurité scolaire et non la surenchère sécuritaire !

Dans l'action le 13 juin

Tous ensemble le 13 juin

La FSU appelle l'ensemble des personnels de la Fonction publique à tout faire pour assurer la réussite de la journée d'action du 13 juin en participant massivement aux manifestations unitaires dans toute la France rassemblant salariés du privé et du public, retraités, jeunes... : il s'agit de mettre patronat et gouvernement devant leurs responsabilités en exigeant des réponses urgentes sur un certain nombre de points prioritaires, depuis l'augmentation du SMIC et des minima sociaux à un plan pour l'emploi des jeunes en passant par l'abandon des suppressions de postes dans la fonction publique ou celui de la défiscalisation des HS et du bouclier fiscal.

Mais à un moment où le gouvernement entend faire passer en force le projet de loi mobilité dans la Fonction Publique en profitant de l'été (passage en commission prévu le 17 juin), où il affirme sa volonté d'aller plus loin dans les suppressions de postes avec l'objectif de 38000 emplois

supprimés, où la RGPP poursuit la casse des services publics, où vont s'ouvrir des négociations salariales mais où la seule perspective semble être des mesures d'intéressement collectif, où il maintient l'essentiel d'un projet de réforme qui remet en cause la formation professionnelle des enseignants, ce doit être une occasion d'agir contre les projets gouvernementaux et pour nos revendications.

La FSU affirme sa détermination à tout faire dans la Fonction Publique pour que l'intersyndicale s'oppose efficacement aux suppressions massives de postes et à la loi mobilité.

Au niveau de l'unitaire interprofessionnelle, elle proposera de construire les mobilisations permettant d'obtenir satisfaction.

Texte adopté par le BDFN du 8 juin 2009
(pour 26 contre 4 abs 1)

Tous en grève au Pôle Emploi!

« Le meilleur des 2 » ? SEULEMENT SI L'ON Y CONTRAINT LA DIRECTION DE POLE EMPLOI TOUTES ET TOUS ENSEMBLE !

Le 18 juin 2009, le SNU, la CGT et SUD n'entendent pas laisser la Direction détruire les acquis sociaux du Statut de 2003 et de la Convention Collective du RAC : ils appellent l'ensemble du Personnel de Pôle Emploi à :

- Exiger l'ouverture immédiate de négociations pour une revalorisation salariale pour tous.
- Exiger la garantie qu'aucune mobilité forcée ne sera imposée (retrait des « fiches de vœux »).
- Exiger la fin du « nomadisme » et donc un aménagement des espaces de travail digne des usagers que nous recevons.
- Exiger l'arrêt du déploiement des sites mixtes avant les préconisations des expertises en cours.
- Exiger la réception et l'accueil des usagers en maintenant les agents sur leurs métiers initiaux (ex RAC et ex ANPE).
- Exiger que les portefeuilles de suivi soient plafonnés à 60 demandeurs d'emploi comme s'était engagée la ministre Lagarde.
- Exiger des renforts d'effectif immédiat et massifs en CDI pour répondre aux besoins des usagers dans le respect du service public, et donc exiger la titularisation des agents en contrats précaires (CDD, contrats aidés) et l'arrêt du recours aux recrutements d'intérimaires.
- Exiger l'abrogation du dispositif de l'Offre Raisonnable d'Emploi.
- Exiger la fin du travail d'auxiliaire de police.

Nous savons que cet appel est rejoint par des syndicats régionaux et locaux, c'est déjà le cas en IDF et PACA. Les Directions de Pôle Emploi (nationale et régionales) passent en force dans les instances représentatives du Personnel, malgré l'opposition fondée de certains syndicats. La raison en est simple : es Directions parient sur la résignation des personnels !

Et pourtant, notre mobilisation a déjà commencé à payer : depuis le 1er décembre 2008 et notre grande grève, la presse relaie régulièrement nos revendications. Notre Mobilisation a notamment permis que la DG demande aux opérateurs téléphoniques de revoir leurs tarifs d'accès au 3949. Notre mobilisation a permis que C. Charpy soit bombardé de questions au Sénat ou à l'Assemblée Nationale par des élus inquiets des effets du déploiement de la fusion. Il faut enfoncer le clou à présent.

Le 18 juin 2009, Toutes et tous en grève au Pôle Emploi !

Rejoignez les Assemblées Générales du personnel partout en France, communiquons avec la presse, nos usagers et interpellons les élus partout sur le territoire. Mettons la Direction de Pôle Emploi et le gouvernement au pied du mur : ils doivent investir dans Pôle Emploi et ses personnels et agir avant la rentrée scolaire, AVANT UNE CATASTROPHE SOCIALE ANNONCÉE DONT ILS SERONT RESPONSABLES !

Communiqué du SNU.Pole emploi du 4 juin

Note précisant les positions de la FSU sur la formation des enseignants

Madame la Ministre,

La FSU, première fédération syndicale de l'éducation, a toujours considéré que la qualité de la formation et l'élévation du niveau de recrutement des enseignants sont des leviers essentiels pour transformer l'école en profondeur. Aussi tient-elle à vous rappeler à travers ce courrier ses principales exigences en ce domaine. La FSU considère que la formation des enseignants doit être améliorée :

- Il faut en effet mieux répondre à l'objectif d'une vraie démocratisation de l'éducation. La priorité doit être donnée aux jeunes qui ont des difficultés à entrer dans les apprentissages, tout en élevant le niveau de formation de tous. C'est là la vraie difficulté et un pari politique à relever.

- Cela passe par une élévation du niveau de qualification des enseignants qui doit leur fournir les outils nécessaires pour faire réussir tous les élèves.

- C'est un dossier complexe qui doit être pensé tout au long du cursus universitaire, disciplinaire et professionnel, tout en prenant en compte les particularités propres à chaque degré d'enseignement et aux différents métiers.

- Cela doit déboucher sur une revalorisation et une amélioration des conditions de travail de l'ensemble des membres de l'équipe éducative.

La FSU dénonce la logique du gouvernement, de réduction des coûts et de dévalorisation dans tous les sens du terme de nos métiers. Votre objectif premier, à travers cette réforme était et reste la suppression de postes de stagiaires, sinon pourquoi par exemple refuser le maintien des conditions actuelles de stage pour les reçus 2010 ? En cherchant à ramener la formation des enseignants à un simple compagnonnage vous avez fait le choix de faire disparaître les IUFM aux compétences avérées, lieu de la formation professionnelle de tous les enseignants. Si sous la pression de la mobilisation dans les universités vous avez dû prendre en compte un certain nombre d'exigences portées par les organisations syndicales et notamment la FSU, appuyées sur les personnels en lutte, nombre des orientations que vous avez prises restent inacceptables et contradictoires avec les objectifs affichés (« des enseignants mieux formés, mieux considérés et revalorisés »).

La FSU tient à vous rappeler les principales propositions qu'elle porte avec ses syndicats nationaux dans les débats actuels :

- L'élévation du niveau de qualification reconnu par l'obtention d'un master.

- Un recrutement au même niveau pour tous, pour éviter le décrochage 1er degré/2nd degré/ PLP.

- L'intégration d'éléments pré-professionnalisants dans le cursus universitaire dès la licence comportant des stages (observations, pratiques accompagnées, mises en responsabilité progressive, selon les cas).

- La mise en place, en plus des aides sociales prévues, de pré-recrutements pour rendre attractives les voies qui mènent aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, et pour assurer la diversité sociale dans nos professions. Pour autant, les concours doivent rester ouverts à tous, et permettre les choix tardifs et les reconversions.

- Le développement de la recherche en éducation.

- L'amélioration de la formation de formateurs.

- Un cadrage national des masters et de la formation, les nouveaux masters devant permettre la poursuite d'études ou une réorientation universitaire ou professionnelle.

- Le maintien et la rénovation des IUFM qui doivent piloter et coordonner la formation des enseignants au niveau d'une académie, ce qui suppose des partenariats et des coopérations entre universités et des moyens permettant aux IUFM de jouer tout leur rôle.

- Le maintien du potentiel de formation et en particulier des équipes pluri-catégorielles de formateurs, le maintien des antennes locales.

- Une année de stage post-concours pleine et entière de formation en alternance, ce qui suppose un service d'enseignement réduit de 2/3.

- Des décharges pour les « tuteurs » dans les établissements et les maîtres-formateurs du premier degré.

- Une poursuite de la formation en première et deuxième année de titulaires et le développement de la formation continue.

La FSU rappelle qu'elle demande avec les autres organisations, le maintien pour les reçus au concours 2010, et au-delà des mesures transitoires, des mêmes conditions de stage qu'actuellement.

La FSU constate, qu'alors que de nombreux groupes de travail se sont tenus ces dernières semaines et continuent à se tenir, aucun compte rendu, aucune indication sur les hypothèses retenues n'ont été communiqués par le gouvernement. Au-delà de certaines déclarations orales qui se veulent rassurantes sur l'attachement ministériel aux IUFM, sur la revalorisation de l'ensemble des enseignants, sur l'articulation nécessaire entre disciplinaire et professionnel, sur la progressivité de la formation, sur le non décrochage professeurs de lycées et collèges - professeurs d'écoles - professeurs de LP - CPE, etc. Les réponses concrètes apportées à ce jour et mises par écrit sont souvent contradictoires avec certaines déclarations ministérielles. L'épisode du CTPM où vous avez maintenu, contre la demande de report formulée par les organisations syndicales, malgré la protestation de la communauté universitaire et de ses représentants institutionnels, l'examen des décrets sur les statuts particuliers des enseignants, supprimant par exemple toute référence aux IUFM, met en évidence votre choix d'accélérer la mise en place d'une réforme sans aller au bout des indispensables débats, y compris ceux que vous avez déclaré vouloir avec la mise en place de la commission Marois-Filâtre. Ce n'est pas acceptable. L'accélération du processus se traduit encore par l'envoi de la circulaire Hetzel concernant les « mesures transitoires » - allant plus loin que les annonces de validation du M1 pour les admis et proposant l'attribution d'ECTS en M2 - alors que les projets de décrets ne sont pas encore passés au CSFPE. La FSU renouvelle son exigence que soient retirés ces textes de l'ordre du jour du prochain CSFPE. Elle rappelle son exigence d'un abandon du dispositif actuel et d'une négociation pour une autre réforme.

La FSU vous demande, Madame la Ministre, de prendre des engagements fermes et de faire des propositions écrites claires tenant compte des propositions de la FSU et de ses syndicats faites ci-dessus. Notamment doivent être clairement pris des engagements concernant :

- le maintien d'une véritable année de formation post concours dans des conditions proches de celles de l'actuelle stagiairisation

- le maintien et la rénovation des IUFM comme composante universitaire chargée de la formation des maîtres, en lien avec les autres composantes

- des formes de pré-recrutements

- un plan pluriannuel de recrutements d'enseignants par concours Cela passe par l'écoute et la prise en compte des exigences syndicales et par une toute autre conception du dialogue social.

C'est au regard des choix faits et des propositions ministérielles avancées que la FSU et ses syndicats décideront de leur participation aux débats à venir.

La FSU continuera avec ses syndicats à porter ses propositions et exigences avec les personnels dans l'action revendicative et notamment lors de l'action interprofessionnelle du samedi 13 juin.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Gérard Aschieri

**Retrouvez les infos
sur le site web de la fsu:
<http://fsu.fr>**

imprimé par nos soins- n°ISSN: 1247-2859- N°CPPAP: 0710 S 07455 - Dépôt Légal: Juin 2009 - Prix: 0.40€
Directeur de la Publication: Gérard Aschieri
POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, Info
104 Rue Romain Rolland 93260 LES LILAS - TEL: 0141632730 - FAX: 0141631548 - **E-Mail** : fsu.nationale@fsu.fr